



Conflie avec ma proprietaire

Par **joerosebay**, le **22/01/2008 à 15:26**

bonjour, je suis locataire et j'ai une propriétaire très procédurière et de très mauvaise fois ,elle refuse de nous régler les travaux effectué par mon mari (c'est une terrasse de 45m2environ)puis elle ne nous reconduit pas le bail qui prend fin le 28fevrier08 nous parton donc le 1mars 08 ;nous n'avons pas payer le loyer de décembre afin de nous payer ce qu'elle nous doit c'est a dire la terrasse plus une partie des fournitures,nous avons pas payer non plus le mois de janvier et nous ne paierons pas non plus le mois de février afin de récupérer notre cotion qui et de 1500eur car les ancien locataire l'on récupéré deux ans après leur déménagement !nous savons que ce n'est pas légale de ne pas payer le loyer mais nous voudrions savoirs ce que l'on risque au pire des cas .merci de me répondre au plus vite!car c'est très urgent elle nous arcelle chaque jours dans l'attente de vos réponse Veuillez Agréés ,Monsieur,Madame,nos cincères salutations distinguées MretMmBayona

Par **mademoiselle_k**, le **22/01/2008 à 18:58**

bonsoir,

alors je vous [s]déconseille de persister dans cette voie[/s]il faut que vous soyez a jour de vos loyer ne lui donnez pas de bonne raison de vous mettre en faute

ensuite pourquoi avez vous effectuez ces travaux??? avez vous averti votre propriétaire?? lui avez vous fait une demande de prise en charge???

enfin en ce qui concerne le remboursement de le dépôt de garantie sachez que votre propriétaire à **deux mois** [s]/[s]pour vous la rendre
si ce n'est pas le cas je reste à votre disposition afin de vous indiquez la procédure à suivre et les lettres types à envoyer

merci de me tenir au courant